

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RD - Approbation du pacte financier et fiscal de solidarité de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Maryse Fabre à Bernadette Laclais - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Duperier - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération **n° 419-17 C**

objet **RD - Approbation du pacte financier et fiscal de solidarité de Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle qu'en application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre s'engage, lors de la signature d'un contrat de ville tel que défini par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, à élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ses communes membres.

Le pacte financier et fiscal de solidarité définit les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville.

Depuis sa création en 2000, la Communauté d'agglomération a instauré divers mécanismes de redistribution à destination de ses communes membres à travers l'approbation d'un corps de délibérations qui établit les accords financiers adoptés.

Dans un contexte financier de plus en plus contraint pour les collectivités et leurs groupements (baisse des dotations de l'Etat, engagement d'économies, moindre dynamisme économique...), les communes et leurs groupements sont amenés à mener une réflexion plus collective sur la répartition des ressources et des charges au sein de l'espace communautaire.

Face à la diversité des pratiques, à la raréfaction des ressources et au moment où les intercommunalités mettent en œuvre les projets de territoire, le pacte financier et fiscal représente un outil structurant permettant de faire un état des lieux financier et fiscal du territoire communautaire et de formaliser les dispositifs de solidarité mis en œuvre entre l'agglomération et ses communes membres.

Le pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères de répartition du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce premier pacte financier et fiscal de Chambéry métropole - Cœur des Bauges constitue un observatoire des relations financières existantes entre l'EPCI et ses communes membres.

Il représente le point de départ des orientations financières du territoire intercommunal et des futurs accords financiers à conclure avec les communes membres. Il pourrait à ce titre devenir la pierre angulaire financière et fiscale du projet de territoire dans la perspective de l'établissement d'une programmation pluriannuelle des investissements à l'échelle communautaire avec la définition d'une politique commune concertée et partagée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges et portant constitution de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu l'avis de la commission des finances du 5 décembre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le pacte financier et fiscal de solidarité de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 2 : **mandate** le président pour notifier à chaque commune le présent pacte financier et fiscal.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 419-17 C

Objet de l'acte :	RD - Approbation du pacte financier et fiscal de solidarité de Chambéry métropole - Cœur des Bauges
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 2 - Fiscalité 3 - Reversement de fiscalité des EPCI à leurs membres ou à d'autres EPCI 2 - Attribution des compensations
Date de l'acte :	14 décembre 2017
Annexe :	pacte;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20499H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20499H1

Date de transmission en Préfecture :	21 décembre 2017
Date de réception en Préfecture :	21 décembre 2017